

LES PESTICIDES

Pour l'entretien des terrains de golf

VOS OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

JUILLET 2025

PLAN DE RÉDUCTION DES PESTICIDES

Le propriétaire ou l'exploitant du terrain de golf est responsable de la transmission du plan de réduction.

Le prochain plan pour les saisons 2024, 2025 et 2026 devra être transmis **avant le 3 avril 2027**.

Assurez-vous qu'il :

- Comprenez tous les renseignements exigés en utilisant le [modèle de plan de réduction des pesticides sur les terrains de golf](#);
- Soit signé par un agronome;
- Soit transmis par courriel à l'adresse suivante : plandereductiongolf@environnement.gouv.qc.ca.
- **Informez le Ministère** si aucun pesticide n'a été appliqué au cours des 3 années antérieures en transmettant un courriel à l'adresse suivante : plandereductiongolf@environnement.gouv.qc.ca.
- **Conservez** votre plan pendant **3 ans**.

PERMIS POUR L'UTILISATION DE PESTICIDES

PERMIS DE SOUS-CATÉGORIE C11 OU D11 « APPLICATION SUR UN TERRAIN DE GOLF »

DEMANDE

- Demandez la sous-catégorie C11 ou D11 en l'indiquant sur le [formulaire de demande de permis](#).

RENOUVELLEMENT

- Transmettez par la poste votre avis de renouvellement dûment rempli, au moins 30 jours avant l'expiration de votre permis. Si vous avez égaré cet avis ou si vous ne l'avez pas reçu, remplissez le même [formulaire](#) que pour une demande de permis.
- Pour les terrains de golf titulaires d'un permis de sous-catégorie D4 dont la validité prend fin après le 5 juillet 2025, vous recevrez par la poste, avant cette date, votre permis modifié pour lequel la sous-catégorie D4 sera remplacée par la sous-catégorie D11.

OBLIGATIONS

- Affichez votre permis à un endroit bien en vue (exemple : au bureau d'inscription).
- Tenez un registre de vos achats et de vos utilisations de pesticides et conservez-les pendant 5 ans ([modèle C](#) ou [modèle D](#)).
- Informez le Ministère de tout changement survenu à votre dossier (exemple : changement de coordonnées, cessation d'activités, vente) dans un **délai maximal de 30 jours** en utilisant le même [formulaire](#) que pour une demande de permis.

CERTIFICAT POUR L'UTILISATION DE PESTICIDES

SOUS-CATÉGORIE CD11 « APPLICATION SUR UN TERRAIN DE GOLF »

- Peuvent également appliquer des pesticides sur un terrain de golf entre le 6 juillet 2025 et le 6 juillet 2028, les titulaires d'un certificat de sous-catégorie **CD4**, « Application en entretien des espaces verts », dont la validité prend fin pendant cette période et dont les examens prescrits ou reconnus permettent d'obtenir la sous-catégorie CD11 au moment du renouvellement. Pour en savoir plus, consultez la [Position administrative pour faciliter la mise en œuvre des nouvelles règles visant les certificats pour l'application de pesticides sur les terrains de golf](#).

DEMANDE ET RENOUVELLEMENT

- Demandez la sous-catégorie CD11 en l'indiquant sur le [formulaire de demande de certificat](#) ou utilisez le [service en ligne](#).
- Les examens prescrits ou reconnus dont la réussite mène à la certification sont mentionnés dans le jeu de données [Examens prescrits ou reconnus pour la certification relative à la vente ou à l'utilisation de pesticides](#).
- Transmettez par la poste votre avis de renouvellement dûment rempli, au moins 30 jours avant l'expiration de votre certificat, ou utilisez le [service en ligne](#). Si vous avez égaré cet avis ou si vous ne l'avez pas reçu, remplissez le même [formulaire](#) que pour une demande de certificat ou utilisez le [service en ligne](#).

OBLIGATIONS

- Ayez en votre possession votre certificat lorsque vous exercez vos activités.
- Informez le Ministère de tout changement survenu à votre dossier (exemple : changement d'adresse) dans un **délai maximal de 30 jours** en utilisant le même [formulaire](#) que pour une demande de certificat.

ENTREPOSER DES PESTICIDES

POSSESSION

Possédez uniquement les pesticides que votre permis vous autorise à utiliser et les pesticides dont l'homologation est valide.
[Voyez comment vous en débarrasser de manière sécuritaire.](#)

CONDITIONS AMBIANTES

Entreposez-les dans des **conditions** permettant de **ne pas altérer** le produit, son emballage ou son étiquette.

MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET DÉVERSEMENT

Entreposez de manière **à ne pas laisser leur contenu se répandre dans l'environnement** et ayez à la portée de la main **l'équipement et le matériel absorbant** pour nettoyer s'il y a une fuite ou un déversement.

AFFICHAGE

Affichez la [liste des services d'urgence](#) bien en vue, à proximité de l'entrée du lieu d'entreposage.

URGENCE-ENVIRONNEMENT

Avissez-les immédiatement **si un incendie se déclare** sur le lieu d'entreposage de 1 000 litres ou kilogrammes de pesticides non préparés ou non dilués.

DISTANCES D'ÉLOIGNEMENT

Respecter les [distances d'éloignement](#) d'un lac, d'un cours d'eau, d'un milieu humide ou d'un site de prélèvement d'eau.

AMÉNAGEMENT DE RÉTENTION

Entreposez les pesticides dans un aménagement de rétention.

PRÉPARER DES PESTICIDES

ÉTIQUETTE

Respectez les **instructions** du fabricant inscrites sur l'[étiquette du pesticide](#). En cas de conflit entre une instruction de l'étiquette et une exigence mentionnée dans cette section, respectez la plus contraignante.

DISTANCES D'ÉLOIGNEMENT

Respectez les [distances d'éloignement](#) d'un lac, d'un cours d'eau, d'un milieu humide ou d'un site de prélèvement d'eau.

AMÉNAGEMENT DE RÉTENTION

Effectuez les opérations dans un aménagement de rétention.

MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET DÉVERSEMENT

Utilisez un système d'alimentation en eau anti-retour vers la source d'approvisionnement en eau.

Demeurez sur les lieux pendant toute la durée des opérations de manière à prévenir toute fuite ou déversement et ayez l'équipement et le matériel adéquat pour le faire cesser et nettoyer les lieux.

APPLIQUER DES PESTICIDES

ÉTIQUETTE

Respectez les **instructions** du fabricant inscrites sur l'[étiquette du pesticide](#). En cas de conflit entre une instruction de l'étiquette et une exigence mentionnée dans cette section, respectez la plus contraignante.

AFFICHAGE

Appelez une [affiche](#) au bureau d'inscription et aux départs de chacun des trous traités.

EXPOSITION

Aucune personne autre que celle participant à l'application ne doit être présente sur le lieu et ne doit être exposée au pesticide.

DISTANCES D'ÉLOIGNEMENT

Respectez les [distances d'éloignement](#) d'un lac, d'un cours d'eau, d'un milieu humide ou d'un site de prélèvement d'eau.

NOUVEAU

Respectez une distance d'éloignement d'au moins **3 mètres de la limite de votre terrain de golf** ou d'un bâtiment servant d'habitation situé sur votre terrain.

RENFORCEMENT DU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION depuis 2023

Introduction des sanctions administratives pécuniaires (SAP)

OBJECTIFS

Inciter à prendre rapidement les mesures requises pour remédier au manquement et dissuader sa répétition.

DÉCISION D'IMPOSER UNE SAP ET MONTANT

La décision est prise, entre autres, selon la nature du manquement, son impact réel ou appréhendé sur l'être humain et l'environnement, la vulnérabilité du milieu affecté et l'historique du contrevenant. Le montant est fixé par les lois ou les règlements selon la gravité objective du manquement.

FONCTIONNEMENT DES SAP

Elles sont imposées à la suite d'une évaluation du dossier après la constatation d'un manquement. Le Ministère informe la personne ou l'entreprise concernée au moyen d'un avis de non-conformité. Cet avis précède l'imposition d'une SAP, le cas échéant.

Modernisation du régime pénal

AMENDES

Hausse des amendes minimales et maximales

DÉLAI DE PRESCRIPTION

Prolongé (5 ans au lieu de 2 ans)

RÉCIDIVES

Nouvelles mesures en cas de récidive (amende double ou triple)

PEINE

Facteurs aggravants pour la détermination de la peine

RESPONSABILITÉ

Responsabilité renforcée des dirigeants et des administrateurs

Pour en savoir plus, consultez la [Directive sur le traitement des manquements à la législation environnementale](#).